

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-290-50

À TOUTES LES PERSONNES HABILITÉES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-290 AFIN :

- De modifier certaines dispositions relatives à l'affichage dans les zones C-555, C-665 et C-707

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal de Boucherville, à la suite de l'adoption, lors de sa séance ordinaire du 16 mars 2026, d'un projet de règlement portant le numéro 2026-290-50 et visant la modification du règlement de zonage 2018-290, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 27 avril 2026 à compter de 19 h 30, en la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

QUE l'objet de ce projet de règlement est de modifier certaines dispositions relatives à l'affichage dans les zones C-555, C-665 et C-707;

QUE l'article 1 de ce projet de règlement vise la zone C-555 qui comprend les propriétés situées :

- Aux 550 et 554, boulevard de Mortagne
- Aux 1001 et 1055, boulevard De Montarville

QUE l'article 2 de ce projet de règlement vise la zone C-665 qui comprend les propriétés situées aux 137 et 141, boulevard de Mortagne;

QUE l'article 3 de ce projet de règlement vise la zone C-707 qui comprend les propriétés situées aux 1550, 1570 et 1590, rue Ampère;

QU'AU cours de cette assemblée publique, seront expliqués le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues;

QUE ce projet de règlement ne vise pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement et son résumé sont disponibles en consultant ce lien : boucherville.ca/avispublics ([Projet de règlement zonage 2026-290-50](#)) ou disponible pour consultation aux heures ordinaires de bureau à l'hôtel de ville de Boucherville situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 18^e jour de mars 2026

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière